

A l'Honorable

JEAN ANTOINE PANET, *Ecuyer,*
Avocat et Orateur de la Chambre
Basse du Parlement Provincial du
Bas-Canada, &c. &c. &c.

MONSR. L'ORATEUR,

AGREEZ, s'il vous plait, les très humbles remerciements que je fais à la Chambre, en attendant les bénédictions que lui donneront ses Constituants, pour avoir ordonné la Traduction et l'Impression d'un ouvrage aussi utile et aussi nécessaire que le présent.

Il étoit juste et avantageux que le système de Gouvernement dont parle l'écrivain et qui est introduit dans cette Province depuis 1791, fut plus connu qu'il n'étoit et qu'il ne pouvoit être, puisque la généralité de ses colons ignorant la langue Anglaise étoit dans l'impuissance de puiser dans les Auteurs de